

DIRECTION ~~GÉNÉRALE~~
~~DES BEAUX-ARTS.~~
de l'Architecture
MONUMENTS HISTORIQUES,
~~ÉGLISES ET SITES.~~

Arrêté.

Le Ministre de l'Éducation nationale,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi;

Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques en date du 24 Janvier 1947

**Vu la lettre en date du 9 Octobre 1947 du
gérant de la " Société du Domaine de Fleury en
Bière" propriétaire, portant adhésion au
classement**

Arrête :

Article premier.

**Le château de Fleury en Bière (Seine et
(château et terrains)
Marne) et le parc qui l'entoure**

sont classés parmi les monuments historiques.

